

Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le
ID : 015-211502570-20230323-2023_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC SUR CERRE



Séance du 23 mars 2023

Délibération : N° 2023-10

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc;, Mmes BOLLAERT Maryse,, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie,,

Absent(s) :

Excusé :Mmes LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jacques ROUMANIOL, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN,Mr PABLO MAX

Secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste

LOYER APPT 3 CHEMIN DES FONTAINES

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail en date du 01/03/2016 consenti à Monsieur Barrière Yannick pour la location de l'appartement n°3 chemin des fontaines prévoit le loyer à un montant de 275€.

Ce loyer n'ayant jamais été augmenté depuis.

Mr le Maire rappelle que Mr Barrière a quitté le logement en juillet 2022, depuis la réfection de l'appartement a été effectuée afin de remettre en état l'appartement.

Mr le maire au vu de la rénovation propose d'augmenter le loyer et de le porter de 275 € à 290 € avant l'arrivée d'un nouveau locataire afin de le mettre à nouveau en location.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire et porte le loyer mensuel de l'appartement n°3 chemin des fontaines à **290 € à compter du 1er avril 2023**

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 015-211502570-20230323-2023_10-DE

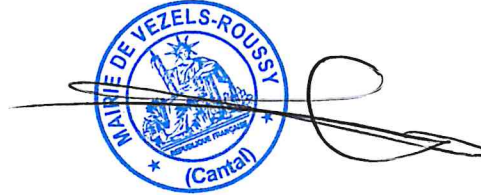
Emis et rendu exécutoire
le 23 mars 2023
Reçu en Préfecture
le 28 mars 2023
Publié ou notifié
le 23 mars 2023

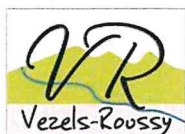
Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 mars 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN





Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le
ID : 015-211502570-20230323-2023_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC SUR CERRE

Séance du 23 mars 2023

Délibération : N° 2023-09

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 23 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 13 mars 2023

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc,, Mmes BOLLAERT Maryse,, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie,,

Absent(s) :

Excusé :Mmes LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jacques ROUMANIOL, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN,Mr PABLO MAX

Secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste

LOYER APPT 2 CHEMIN DES FONTAINES

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail en date du 01/03/2014 consenti à Madame CATHELINAUD Murielle pour la location de l'appartement n°2 chemin des fontaines prévoit la révision du loyer au 1er Mars de chaque année.

Ce loyer n'a jamais été augmenté depuis 2014.

Mr le Maire souhaite arrondir le loyer à l'euro supérieur afin de faciliter sa gestion pour le locataire.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire et porte le loyer mensuel l'appartement n°2 chemin des fontaines de 347.10 € à **348 € à compter du 1er avril 2023**

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 23 mars 2023
Reçu en Préfecture
le 28 mars 2023
Publié ou notifié
le 23 mars 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le
ID : 015-211502570-20230323-2023_10-DE

En Mairie, le 23 mars 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

